



Vélizy-Villacoublay

Centre Communal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-présidente du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Michèle Menez, Mme Christiane Lasconjarias, M. François Daviau, Mme Chrystelle Coffin, Mme Dominique Busigny.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, Mme Martine Desrues, Mme Chantal Lacauste, Mme Marina Lancelle, Monsieur Jean-Marc Chauveau.

Ont donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir
M. Lucien Legay à Monsieur Jean-Marc Chauveau.

Délibération n°2023-04

OBJET : Compte administratif 2022

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU l'article L123-8 du code de l'action sociale et des familles, par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux d'action sociale,

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes, par lequel une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

Pour toute correspondance :

M. le Maire, Président du CCAS • CCAS, Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n°2023-04

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration constate pour la comptabilité du CCAS les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

CONSIDÉRANT que le pouvoir du Président est inopérant lors du vote du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. Pascal Thévenot, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

PROCÉDANT au règlement définitif du budget de l'année 2022,

ARRÊTE les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2022 (A)	1 065 676,73 €	910,00 €	1 066 586,73 €
Recettes 2022 (B)	1 043 581,79 €	2 828,25 €	1 046 410,04 €
Résultat de l'exercice 2022 (C) = (B) – (A)	- 22 094,94 €	1 918,25 €	- 20 176,69 €
Report de l'exercice 2021 (D)	77 857,42 €	21 132,50 €	98 989,92 €
Résultat cumulé de l'exercice 2022 (E) = (C) + (D)	55 762,48 €	23 050,75 €	78 813,23 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €

VOTE par chapitre les résultats définitifs du budget du Centre communal d'action sociale tels que résumés ci-dessous :

Vote de la section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
011	Charges à caractère général	446 892,45 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	472 319,81 €
65	Autres charges de gestion courante	143 846,22 €
042	Opérations de transfert entre sections	2 618,25 €
TOTAL	En dépenses de fonctionnement	1 065 676,73 €

Vote de la section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	206 443,90 €
74	Dotations et participation	835 684,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,76 €
77	Produits exceptionnels	1 453,13 €
TOTAL	En recette de fonctionnement	1 043 581,79 €

Délibération n°2023-04

Vote de la section d'investissement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
204	Subventions d'équipement versées	700,00 €
27	Autres immobilisations financières	210,00 €
TOTAL	En dépenses d'investissement	910,00 €

Vote de la section d'investissement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
27	Autres immobilisations financières	210,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 618,25 €
TOTAL	En recette d'investissement	2 828,25 €

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2022,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 21 mars 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-267801710-20230321-2023-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023